

Compte-rendu sommaire du conseil communautaire du 14 octobre 2019
Salle « La Boutonnaise » à Brioux-sur-Boutonne

Votants :

- Délibération 224	: 89
- Délibération 225 à 226	: 90
- Délibération 227	: 89
- Délibération 228 à 240	: 87
- Délibération 241 à 247	: 86
- Délibération 248 à 255	: 83

Convocation du conseil communautaire	: 8 octobre 2019
Affichage du compte-rendu sommaire	: 21 octobre 2019
Mise en ligne sur le site internet	: 21 octobre 2019

Titulaires Présents : ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUBOUIN Annick, AURIAUX Maryline, BALLAND Serge, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BARREAU Bruno, BAUDON Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Éric, BERNARD Pierre, BLANCHET Philippe, BOUCHET Jacqueline, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DANCRE Maryvonne, DELAGE Alain, DENIS Luc, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, EPRINCHARD Michel, FEBRERO Jean-José, FOUCHE Etienne, FOUCHE Jean-Louis, GABOREAU Bernard, GILLIER Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, JONES Arthur, LE BARS Arlette, LE MARREC Sylvie, MACHET Annette, MAZIN Jean-Claude, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MIGAUD Magali, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PINEAU Jacques, POINAS Sylviane, PROUST Joël, QUINTARD Jacques, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, REDIEN Claude, RIVAUD Marie-Joseph, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VAIE Jean-Marie, VEQUE Marie-Claire, VIGNIER Fabienne, VINCENT Bernard

Suppléants votants : COLLON Gérard (arrivée à 18 h 55), LEMELE Christian, POUPARD Michel

Absents représentés : AMIOT Gilles (départ à 19 h 55 - pouvoir donné à CHARPENTIER Patrick), ARDOUIN Hervé (pouvoir donné à EPRINCHARD Michel), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), COCHIN Fanny (départ à 21 h 10 - pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), COUCHE Valérie (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), DEMPURE Jean-Jacques (pouvoir donné à QUINTARD-MELOUKI Jacqueline), GUIBERT Monique (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), JUCHAULT Claude (pouvoir donné à CACLIN Philippe), LEROY André (pouvoir donné à AUBOUIN Annick), MAGNAIN Sylvie (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GILLIER Bernard), PAILLAUD Gilbert (pouvoir donné à BERNARD Eric), ROYER Yvan-Pierre (pouvoir donné à COLLET Gérard)

Absents excusés : BERNARDIN Jocelyne, BOUTIN Patrick, COMPERE Francis (Départ à 20 h 00), FERRU Cédric, FERRU Chantal, GAGNAIRE Laurent, GUERINEAU François, GUIBET Mireille, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LEDOUX Nadine (départ à 21 h 10), LONGEAU Daniel (départ à 21 h 10), MALVAUD Gérard, MAUZE Marie-Madeleine, MAYOT Bertrand, MONNERON Christian (Départ à 20 h 00), NIVAU Christian (départ à 21 h 10), NOCQUET Patrice, PICHON Gilles, ROY Jean-Marie, SILLON Jean-Claude (départ à 20 h 00), WAROUX Jean

Absents non excusés : ANTELME Marie-Odile, BARREAU Michel, BEAUMONT Jean-Pierre, BECHON Michel, BERTHON Marie-France, BERTON Jacques, BOINIER Philippe, BONNET Line, BOUTIN Jacqueline, BUTRE Sabrina, CAQUINEAU Emmanuel, CATHELINEAU Frédéric, CLISSON Jean-Louis, COURTIoux Laetitia, COUTANT Christian, DELEZAY Gaëtan, DEVES Karen, DOUCET André, DOUIT Joël, DUPUIS Patrick, ELIARD Véronique, FOUCHE Patrice, GARANDEAU Dany, GOMES François, HARDOUIN Elise, INGRAND Emmanuel, LABROUSSE Christophe, LAPRADE Daniel, LARGEAUD Jean-Claude, LEPINOUX Marie-Claude, MEUNIER Magaly, MOREAU Olivier, MOUNOURY Didier, PAILLAUD Raymond, PERRAULT-RICHARD Sylvie, PETIT Serge, PICARD Christian, POMMIER Jean-Marie, RENAUD Francis, RICHARD Eric, RICHARD Yoann, ROBICHON Hervé, TACHERON Marie-Ange, TERRY Patrick, VINCENT Sylviane

Ont assisté également : GERMAIN Yves, MARTIN François, NOURISSON Jacques, SICAULT Jean-Claude

Président de séance : Monsieur Fabrice MICHELET

Secrétaire de séance : Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 40 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 224

Gens du voyage – Subvention à l'association départementale pour l'accueil des gens du voyage en Deux-Sèvres - ADAGV 79

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'ADAGV 79 pour l'année 2019 d'un montant de 300 €,
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer tout document y afférent.

ENVIRONNEMENT

Délibération n° 225

Harmonisation et optimisation du service déchets

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 72 voix pour, 16 voix contre et 2 abstentions :

- VALIDE les modes de collecte du scénario retenu à l'issue des résultats de l'étude et des réunions de concertation organisées sur le territoire :
 - Pour la collecte sélective :
 - o Centre bourg : collecte en bacs de regroupement ainsi que colonnes ou conteneurs enterrés selon le site d'implantation retenu.
 - o Ecart : collecte en bacs de regroupement et optimisation du maillage des colonnes.
 - Pour la collecte des Ordures ménagères résiduelles - OMR :
 - o Centre bourg : collecte en bacs de regroupement ainsi que colonnes ou conteneurs enterrés selon le site d'implantation retenu.
 - o Ecart : collecte en bacs de regroupement.
 - Pour la collecte des encombrants :
 - o Extension à l'ensemble du territoire communautaire, en porte à porte. Cette collecte, organisée deux fois dans l'année (mars et octobre) sur les territoires des ex communautés de communes du Mellois et Val-de-Boutonne, sera formalisée dans un règlement de collecte.

Les modalités de collecte des biodéchets et des cartons sont en cours de réflexion.

FINANCES

Délibération n° 226

Harmonisation du mode de financement du service déchets ménagers – Choix entre la taxe ou la redevance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 65 voix pour, 15 voix contre et 10 abstentions :

- APPROUVE l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2020 :
 - o sans application de zonage, considérant qu'un service public unifié avec des bacs de regroupement est financé par un taux unique sur une seule zone,
 - o avec l'application d'un lissage court sur 2 ans, par l'application d'une progressivité sur les territoires qui appliquent actuellement la TEOM et par l'application du taux cible sur le cellois dès 2020 ;
- APPROUVE la clôture du budget annexe Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) au 31/12/2019 et l'affectation des résultats au budget annexe Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Délibération n° 227

Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2019 - Fixation du montant définitif

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions :

- APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2019, selon la proposition ci-dessous :

COMMUNES		AC DEFINITIVES 2019	
AIGONDIGNE	AIGONNAY	39 923 €	339 582 €
	MOUGON-THORIGNE	256 365 €	
	SAINTE BLANDINE	43 294 €	
ALLOINAY			258 797 €
ARDILLEUX			6 456 €
ASNIERES EN POITOU			- 945 €
AUBIGNE			9 322 €
BEAUSSAIS - VITRE			53 143 €
BOUIN			9 535 €
BRIEUIL SUR CHIZE			14 493 €
BRIOUX SUR BOUTONNE			20 751 €
CAUNAY			7 594 €
	CELLES SUR BELLE	733 713 €	

CELLES-SUR-BELLE	SAINT MEDARD	20 886 €	754 599 €
FONTIVILLIE	CHAIL	42 907 €	63 409 €
	SOMPT	20 502 €	
CHEF BOUTONNE	CHEF BOUTONNE	341 366 €	371 062 €
	CREZIERES	3 010 €	
	LA BATAILLE	5 857 €	
	TILLOU	20 829 €	
CHENAY			39 073 €
CHERIGNE			- 5 605 €
CHEY			35 461 €
CHIZE			105 380 €
CLUSSAIS LA POMMERAIE			47 774 €
COUTURE D'ARGENSON			32 674 €
ENSIGNE			- 8 905 €
EXOUDUN			26 287 €
FONTENILLE ST MARTIN			55 598 €
FRESSINES			110 872 €
HANC			24 788 €
JUILLE			- 9 353 €
LA CHAPELLE POUILLOUX			13 242 €
LA MOTHE SAINT-HERAY			231 560 €
LE VERT			10 238 €
LES FOSSES			27 350 €
LEZAY			284 484 €
LIMALONGES			42 097 €
LORIGNE			24 996 €
LOUBIGNE			7 394 €
LOUBILLE			38 115 €
LUCHE SUR BRIOUX			17 136 €
LUSSERAY			- 264 €
MAIRE LEVESCAULT			29 153 €
MAISONNAY			60 255 €
MELLE	MAZIERES-SUR-BERONNE	27 676 €	1 536 615 €
	MELLE	856 263 €	
	PAIZAY-LE-TORT	46 412 €	
	SAINT LEGER DE LA MARTINIERE	324 135 €	
	SAINT MARTIN LES MELLE	282 128 €	
MELLERAN			51 919 €
MESSE			14 338 €
MONTALEMBERT			18 978 €
PAIZAY-LE-CHAPT			- 25 069 €
PERIGNE			50 100 €
PERS			3 539 €
PIOUSSAY			14 878 €
PLIBOU			8 680 €
MARCILLE	POUFFONDS	27 782 €	53 742 €
	SAINT GENARD	25 961 €	
PRAILLES-LA COUARDE	PRAILLES	46 122 €	65 289 €
	LA COUARDE	19 166 €	
ROM			68 607 €
SAINT COUTANT			17 593 €
SAINTE SOLINE			32 616 €
SAINT ROMANS LES MELLE			60 465 €
SAINT VINCENT LA CHATRE			44 055 €
SAUZE-VAUSSAIS			272 737 €
SECONDIGNE SUR BELLE			99 821 €
SELIGNE			7 863 €
SEPVRET			35 348 €
VANCAIS			13 143 €
VANZAY			13 293 €
VERNOUX SUR BOUTONNE			11 957 €
VILLEFOLLET			- 19 859 €
VILLEMEN			8 243 €
VILLIERS EN BOIS			23 878 €
VILLIERS SUR CHIZE			10 049 €
TOTAL			5 640 416 €

Délibération n° 228**Admissions en non-valeurs et créances éteintes - Budget principal**

Pour le budget principal, le montant total des titres de recettes s'élève à 4 001.50 € :

Article	Années de référence	Total
6541	2010-2014-2015-2016-2017	1 517.49 €
6542	2015-2016-2017-2018	2 484.01 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions,

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'admission en non-valeur de ces titres de recettes et sur les créances éteintes sur le budget principal, les débiteurs étant insolubles (imputation aux articles 6541 et 6542).

Délibération n° 229**Admissions en non-valeurs et créances éteintes - Budget annexe « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères »**

Pour le budget annexe « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères », le montant total des titres de recettes s'élève à 3 249.53 € :

Article	Années de référence	Total
6541	2012-2014-2015-2016	220.69 €
6542	De 2008 à 2018	3 028.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'admission en non-valeur de ces titres de recettes et sur les créances éteintes sur le budget annexe « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères », les débiteurs étant insolubles (imputation aux articles 6541 et 6542).

Délibération n° 230**Admissions en non-valeurs et créances éteintes - Budget annexe « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères »**

Pour le budget annexe « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères », le montant total des titres de recettes s'élève à 233.38 €.

Article	Années de référence	Total
6541	2014 - 2018	233.38 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'admission en non-valeur de ces titres de recettes et sur les créances éteintes pour le budget annexe « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères », les débiteurs étant insolubles (imputation à l'article 6541).

Délibération n° 231**Admissions en non-valeurs et créances éteintes - Budget annexe « Assainissement collectif »**

Pour le budget annexe « Assainissement collectif », le montant total des titres de recettes s'élève à 30 335.36 € :

Article	Années de référence	Total HT	Total TTC
6541	De 2009 à 2018	26 261.04 €	28 474.16 €
6541	De 2009 à 2019	823.57 €	902.74 €
6542	2016-2017-2018	871.33 €	958.46 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 69 voix pour, 14 voix contre et 4 abstentions :

- EMET UN AVIS FAVORABLE un avis favorable sur l'admission en non-valeur de ces titres de recettes et sur les créances éteintes pour le budget annexe « Assainissement collectif », les débiteurs étant insolubles (imputation aux articles 6541 et 6542).

Délibération n° 232**Admissions en non-valeurs et créances éteintes - Budget annexe Budget annexe « Réseau de chaleur »**

Pour le budget annexe « Réseau de chaleur », le montant total des titres de recettes s'élève à 675.04 € HT soit 712.16€ TTC.

Article	Années de référence	Total HT	Total TTC
6542	2017-2018	675.04 €	712.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'admission en non-valeur de ces titres de recettes et sur les créances éteintes pour le budget annexe « Réseau de chaleur », les débiteurs étant insolubles (imputation à l'article 6542).

Délibération n° 233**Décisions modificatives - Budget principal - DM4/2019**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la DM4/2019 du budget principal :

Chapitre	Compte	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Compte
012	6217-211	Personnel affecté par la commune membre du GRP	40 000.00 €
011	62875-211	Remboursement aux communes membres du GRP	- 40 000.00 €
012	64111-020	Rémunération principale personnel titulaire	150 000.00 €
011	611 - 33	Contrats de prestations	- 10 000.00 €
011	6226 - 820	Honoraires	- 20 000.00 €
011	615221 - 020	Entretien et réparation	- 20 000.00 €
011	611-020	Contrats de prestations	- 50 000.00 €
011	611-212	Contrats de prestations	- 10 000.00 €
011	611-251	Contrats de prestations	- 12 000.00 €
011	60623-251	Alimentation	- 28 000.00 €
TOTAL			0.00 €

Délibération n° 234

Décisions modificatives - Budget Zones d'Activités - DM1/2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la DM1/2019 du budget Zones d'Activités :

Chapitre	Compte	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Crédits
66	66111	INTERETS D'EMPRUNTS	1 100.00 €
60	6045	ACHAT D'ETUDES	-1 100.00 €
TOTAL			0.00 €

Délibération n° 235

Décisions modificatives - Budget annexe REOM - DM1/2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la DM1/2019 du budget annexe REOM :

Chapitre	Compte	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Compte
012	6411	Rémunération principale personnel titulaire	30 000.00 €
65	6541	Créances admises en non-valeur	- 5 000.00 €
65	6542	Créances éteintes	- 5 000.00 €
65	658	Charges diverses de gestion courante	-17 000.00 €
TOTAL			3 000.00 €
Chapitre	Compte	FONCTIONNEMENT RECETTES	Crédits
013	64198	Remboursement sur rémunérations du personnel	3 000.00 €
TOTAL			3 000.00 €

Délibération n° 236

Décisions modificatives - Budget annexe TEOM - DM2/2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la DM2/2019 du budget annexe TEOM :

Chapitre	Compte	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Compte
012	64111	Rémunération principale personnel titulaire	100 000.00 €
011	61521	Entretien de terrains	- 30 000.00 €
011	6162	Assurance dommage-construction	- 15 000.00 €
011	6228	Honoraires divers	-4 000.00 €
65	65888	Charges diverses	-31 000.00 €
TOTAL			20 000.00 €
Chapitre	Compte	FONCTIONNEMENT RECETTES	Crédits
013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	13 000.00 €
74	74712	Participation emplois d'avenir	7 000.00 €
TOTAL			20 000.00 €

Délibération n° 237

Structures multi-accueil de Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais - Choix de l'organisme de financement

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par le Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 250 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt : 15 ans à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt : Financement des structures multi-accueil de Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais
Taux d'intérêt annuel : 0,59 %
Base de calcul des intérêts : 30/360
Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
Echéances : constantes
Commission : commission d'engagement : 250,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Crédit Mutuel, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n° 238

Réseaux d'assainissement à Lezay - Choix de l'organisme de financement

M. le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 260 000 €.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 260 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt : 30 ans à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt : Financement des réseaux d'assainissement à Lezay
Taux d'intérêt annuel : 1,10 %
Base de calcul des intérêts : 30/360
Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
Amortissement : constant

Commission : commission d'engagement : 520,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n° 239

Réhabilitation de l'école de Couture-d'Argenson - Choix de l'organisme de financement

M. le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000 €.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par le Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 400 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt : Financement de la réhabilitation de l'école de Couture-d'Argenson
Taux d'intérêt annuel : 0,72 %
Base de calcul des intérêts : 30/360
Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
Echéances : constantes

Commission : commission d'engagement : 400,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Crédit Mutuel, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n° 240

Acquisition de véhicules lourds du service déchets – Choix de l'organisme de financement

M. le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 530 000 €.

Le conseil communautaire après, avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par le Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 530 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt : 5 ans à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt : Financement pour l'acquisition de véhicules lourds du service déchets
Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
Base de calcul des intérêts : 30/360
Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
Amortissement : constant

Commission : commission d'engagement : 530,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Crédit Mutuel, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 241

Mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour et 6 abstentions :

- DECIDE :

- o d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE + CIA) applicable aux cadres d'emplois (stagiaires, titulaires à temps complet, non complet et partiel, et contractuels sur emploi permanent pour les contrats ≥ 6 mois), versé à compter du 1er janvier 2020,
- o de rappeler que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, les montants correspondants,
- o d'inscrire au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire,
- o d'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toutes formalités afférentes.

Délibération n° 242

Créations de postes de catégorie A – Attaché hors classe et emploi fonctionnel

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 84 voix pour et 2 abstentions :

- DECIDE de créer et d'ouvrir les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- un **emploi permanent** sur le métier « directeur général adjoint aux solidarités » à temps complet sur le grade d'Attaché Hors Classe ou à défaut sur l'un des grades du cadre d'emplois des Attachés ;
- un **emploi fonctionnel** de directeur(rice) général(e) adjoint(e) des solidarités à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020, considérant que les emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante.

Ainsi, le président aura la possibilité de nommer par voie de détachement le(a) candidat au poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) des services sur un emploi fonctionnel.

La rémunération sera celle fixée par la réglementation en vigueur en fonction du positionnement du fonctionnaire retenu. Etant précisé que les postes seront prévus au budget prévisionnel 2020.

Délibération n° 243

Modification du tableau des emplois – Création de postes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 85 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE la modification de l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, dont les postes sont prévus au budget 2019, à coût constant conformément au tableau ci-dessous :

Type d'opération	Poste - Direction	Grade - Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Création	5 Gestionnaires comptables Finances	Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP par poste	15/12/2019

Création	1 Gestionnaire comptable Finances	Rédacteur territorial Catégorie B	1 ETP	15/12/2019
----------	--------------------------------------	--------------------------------------	-------	------------

Délibération n° 244

Modification du tableau des emplois - Modification de grade

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, dont le poste est prévu au budget 2019, à coût constant conformément au tableau ci-dessous :

Type d'opération	Poste - Direction	Grade - Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Modification de grade	Chauffeur de collecte sélective Environnement / pôle collecte	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	15/11/2019

GRANDS PROJETS

Délibération n° 245

Construction d'une structure multi accueil à Mougou - Attribution des marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECLARE le lot 14 « Nettoyage » infructueux,
- AUTORISE Monsieur le président à signer les marchés de travaux conformément au tableau ci-dessous et tous documents afférents :

Lot	Dénomination	Estimation € HT	Entreprises	Attribution € HT
1	VRD	72 300.00	STPM	89 899.50
2	Gros-Oeuvre	101 100.00	STPM	134 487.07
3	Charpente et ossature bois	119 100.00	POUGNAND	141 016.70
4	Etanchéité	34 000.00	FCE (17)	28 257.96
5	Menuiseries extérieures alu	40 000.00	HERVO ALU (79)	34 506.50
6	Métallerie / Serrurerie	8 300.00	MOYNET ALU (79)	12 315.56
7	Menuiseries intérieures bois / Mobilier	68 500.00	RIDORET (17)	69 836.00
8	Cloisons sèches	34 400.00	SOCOBAT	23 886.35
9	Faux-plafonds	9 500.00	REVS' PLAFOND	13 892.17
10	Chapes	10 000.00	B2S TECHNISOL (79)	8 393.16
11	Carrelage / Faïence	11 000.00	B2S TECHNISOL (79)	9 611.13
12	Sols souples	11 000.00	GIRARD (86)	13 314.07
13	Peinture	9 000.00	MABULEAU (86)	11 900.00
14	Nettoyage	2 700.00	INFRUCTUEUX	-
15	Electricité	54 000.00	EEAC	43 699.40
16	Chauffage / Plomberie / Sanitaires	70 000.00	SABOURAULT (79)	75 824.14
17	Equipements de l'office	14 000.00	ERCO (79)	14 018.12
	Estimation globale	668 000.00		
	Estimation hors lot infructueux	665 300.00	Coût attribution	724 857.83

- APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Etudes préalables (géotechnique, amiante, géomètre...)	8 709,00 €	Subvention Département	153 600,00 €
Travaux	727 557,83 €	Subventions Européennes	23 600,00 €
Honoraires sur travaux (MOE, CT, SPS ...)	70 908,00 €	Autres subventions (CAF, ANCV)	232 400,00 €
Divers (concours ou AO, frais AO, concessionnaires etc.)	10 000,00 €	DETR	149 426,00 €
Autres dépenses (provisions sur risques, imprévus, révision de prix, etc.)	32 825,17 €	FCTVA	167 320,80 €
TOTAL	850 000,00 €	Autofinancement	293 653,20 €
TVA	170 000,00 €		
TOTAL TTC	1 020 000,00 €	RECETTE TOTALE	1 020 000,00 €

Délibération n° 246

Extension du réfectoire de l'école de Mazières-sur-Béronne - Avenant aux marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer l'avenant n°1 du marché de travaux du lot 3 - Couverture tuiles - avec l'entreprise Martin Construction, pour un montant de + 789.20 € HT, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

Délibération n° 247

Espaces publics du nouveau siège - Rétrocession à titre gratuit

Par délibération en date du 14 décembre 2015, la communauté de communes du Mellois a approuvé l'acquisition de la parcelle AI n° 583 d'une superficie de 3 623 m² pour réaliser la réhabilitation de l'ancien hôpital de Melle, en vue d'y intégrer son siège administratif et d'y accueillir l'Inspection de l'Education Nationale et les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Les aménagements étant réalisés et réceptionnés,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 85 voix pour et 1 abstention :

- AUTORISE Monsieur le président à procéder au bornage de la parcelle à céder,
- AUTORISE Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer un acte de cession gratuite de la parcelle nouvellement bornée à la ville de Melle.

ENVIRONNEMENT

Délibération n° 248

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés -PLPDMA : constitution de la commission consultative d'évaluation et du suivi - CCES - Lancement du processus d'élaboration du PLPDMA

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 82 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi ainsi que sa composition ;
- DESIGNNE, pour représenter la communauté de communes Mellois en Poitou pour la durée du mandat en cours, au sein du collège « Collectivité territoriale compétente » de la CCES :
 - o Fabrice MICHELET
 - o Jean-Marie HAYE
 - o François DURGAND
 - o Pierre BERNARD
 - o Philippe CACLIN
 - o Dominique NOUREAU
 - o Philippe DON
- ADOPTE le processus d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers de la communauté de communes Mellois en Poitou.

EDUCATION

Délibération n° 249

Aménagement des cuisines de restauration de Brioux-sur-Boutonne, Lezay et de la cuisine centrale de Melle - Demande de subvention fonds européens leader

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès des fonds leader avec le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes	
Matériel souhaité	Quantité	Prix Total HT	Prix Total HT	
Self-service avec vitrine et table de tri	1	18 906,44 €	34 319,05 €	LEADER (42 898,81 HT x 80 %)
Self-service avec table réfrigérée et table de tri	1	10 850,88 €		Plafond 35 000 euros
Four multifonction	1	13 141,49 €	8 579,76 €	Autofinancement 20%
Total HT		42 898,81 €	42 898,81 €	Total des recettes

- AUTORISE Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer tout document y afférent.

Délibération n° 250

Politique tarifaire - Adolescents

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'harmoniser, à compter du 1^{er} janvier 2020, la politique tarifaire comme suit :
 - o Adhésion annuelle - du 1^{er} septembre au 31 août : 15 €
 - o Adhésion estivale - du 1^{er} juillet au 31 août : 5 €
 - o Activités telles que présentées en annexe.

	Activité 1 (ex : Piscine, Activité avec achats type bricolage, cuisine...)	Activité 2 (ex : Patinoire...)	Activité 3 (ex : cinéma)	Activité 4 (ex : Prestation sportive type escalade, kayak, boxe...)	Activité 5 (ex : Accrobranche...)	Activité 6 (ex : bowling...)	Activité 7 (sortie villes environ 2h de transport : Bordeaux, Nantes, La Roche...)
Coût de revient journalier maximum par enfant (coût activités + transport et carburant)	5,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €
Reste à charge familles QF1 (0 à 550) 25%	1,25 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
RAC familles QF2 (551 à 770) 35%	1,75 €	2,10 €	2,80 €	3,50 €	4,20 €	4,90 €	5,60 €
RAC familles QF3 (771 à 990) 45%	2,3 €	2,7 €	3,6 €	4,5 €	5,4 €	6,3 €	7,2 €
RAC familles QF4 (991 à 1130) 55%	2,75 €	3,30 €	4,40 €	5,50 €	6,60 €	7,70 €	8,80 €
RAC familles QF5 (1131 à 1350) 65%	3,25 €	3,90 €	5,20 €	6,50 €	7,80 €	9,10 €	10,40 €
RAC familles QF6 (1351 et 1500) 75%	3,75 €	4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,50 €	12,00 €
RAC familles QF7 (1501 à 1750) 85%	4,25 €	5,10 €	6,80 €	8,50 €	10,20 €	11,90 €	13,60 €
RAC familles QF8 (1751 et +) 95%	4,75 €	5,70 €	7,60 €	9,50 €	11,40 €	13,30 €	15,20 €
Tarifs hors territoire Mellois en Poitou	5,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €

	Activité 1 (ex : Piscine, Activité avec achats type bricolage, cuisine...)	Activité 2 (ex : Patinoire...)	Activité 3 (ex : cinéma)	Activité 4 (ex : Prestation sportive type escalade, kayak, boxe...)	Activité 5 (ex : Accrobranche...)	Activité 6 (ex : bowling...)	Activité 7 (sortie villes environ 2h de transport : Bordeaux, Nantes, La Roche...)
Coût de revient journalier maximum par enfant (coût activités + transport et carburant)	5,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €
Reste à charge familles QF1 (0 à 550) 25%	1,25 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €
RAC familles QF2 (551 à 770) 35%	1,75 €	2,10 €	2,80 €	3,50 €	4,20 €	4,90 €	5,60 €
RAC familles QF3 (771 à 990) 45%	2,3 €	2,7 €	3,6 €	4,5 €	5,4 €	6,3 €	7,2 €
RAC familles QF4 (991 à 1130) 55%	2,75 €	3,30 €	4,40 €	5,50 €	6,60 €	7,70 €	8,80 €
RAC familles QF5 (1131 à 1350) 65%	3,25 €	3,90 €	5,20 €	6,50 €	7,80 €	9,10 €	10,40 €
RAC familles QF6 (1351 et 1500) 75%	3,75 €	4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,50 €	12,00 €
RAC familles QF7 (1501 à 1750) 85%	4,25 €	5,10 €	6,80 €	8,50 €	10,20 €	11,90 €	13,60 €
RAC familles QF8 (1751 et +) 95%	4,75 €	5,70 €	7,60 €	9,50 €	11,40 €	13,30 €	15,20 €
Tarifs hors territoire Mellois en Poitou	5,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €

AMENAGEMENT

Délibération n° 251

Plan local d'urbanisme de Limalonges - Définition des modalités de concertation préalable à l'arrêt des révisions allégées n°2 et n°3

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter les modalités de concertation suivantes, afin de permettre au public de s'exprimer sur le projet de révision :
 - affichage de la délibération pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de l'EPCI,
 - information sur le site internet de la commune de Limalonges et de la communauté de communes Mellois en Poitou,
 - mise à disposition du dossier de présentation, ainsi que d'un registre d'observations pour toute personne intéressée préalablement à l'arrêt, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - publication d'un avis dans la presse locale 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les 8 jours de l'enquête dans 2 journaux d'annonces légales,
 - mise à disposition durant l'enquête d'un dossier complet portant sur le projet de révision allégée consultable à la mairie de Limalonges et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Délibération n° 252

Espace Info Energie 79 - Subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour et 3 abstentions :

- AUTORISE l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de 4 835,20 € à l'ADIL 79.

EOLIEN

Délibération n° 253

Parc éolien sur la commune de Couture-d'Argenson - Avis sur le projet d'implantation et enquête publique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 65 voix pour, 3 voix contre et 15 abstentions :

- APPROUVE le projet de parc éolien sur la commune de Couture d'Argenson, avec demande d'une étude d'effet cumulatif.

SPORT

Délibération n° 254

Convention de gestion relative au transport des élèves des écoles communales vers les bases nautiques - Régularisation année scolaire 2018-2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 77 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention :

- AUTORISE Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer les conventions avec les communes d'Aigondigné et de Celles-sur-Belle, pour les déplacements des élèves des écoles effectués vers le plan d'eau du Lambon, au cours de la période allant du 17 mars au 30 juin 2019.

Délibération n° 255

Participation des communes ayant conservé la compétence scolaire aux frais d'encadrement de l'activité escalade sur le temps scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 77 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention :

- AUTORISE Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer la convention de participation financière aux frais d'encadrement de l'activité escalade avec la commune d'Aigondigné, pour la période allant du 17 mars au 30 juin 2019,
- APPROUVE le tarif forfaitaire de 200 € par cycle d'escalade et par classe, pour toutes les communes qui solliciteraient les services de la communauté de communes à compter du 1^{er} septembre 2019,
- AUTORISE Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer les conventions afférentes, telles qu'annexées.

QUESTIONS DIVERSES

a. Délibérations du bureau et décisions du président

Education

- Restauration - Contrat de prestation de service avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Melle pour l'année 2019-2020 : validé à l'unanimité, au tarif de repas unitaire de :
 - o 3.21 € pour l'école de Sepvret (maternelle),
 - o 3.50 € pour les écoles de Chey et de Chenay (élémentaire),
 - o 3.33 € pour l'école de Saint-Romans-les-Melle,
 - o 3.46 € pour l'ACM Chat Perché de Lezay (maternelle et élémentaire).

Gestion du patrimoine

- Extension ZAE Pigeon Pierre de Chef-Boutonne - Acquisition de terrains : validé à l'unanimité pour l'achat par la communauté de communes, de la parcelle ZL0161 de 5,3625 hectares sur la commune de Chef-Boutonne, au prix de 45 000 euros net vendeur ; acte confié au cabinet LMBS de Melle (notaire du vendeur).
- Travaux d'aménagement et de rafraîchissement de l'ancienne école Jules Ferry à Melle - Avenant n°1 du lot 1 - Cloisonnement : validé avec la société REV'S PLAFONDS 79120 CHEY pour un montant de 2 564.72 € HT

b. Bureau communautaire du 3 octobre 2019

Assainissement

- Marché pour entretien et vidange d'installation non collective : attribué à l'unanimité à l'entreprise SARP Sud Ouest SNATI pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois - estimation financière : 208 600 € HT sur la durée du marché.

c. Relevé de décisions du Président

Numéro de décision	Date de signature	Objet décision	N° de lots	Attributaire/ Détail décision	Montant
DP2019GP-23	09/07/19	Avenant marché travaux - Travaux du réfectoire école de Mazières	1	EMC	+ 1 474.96 € HT
DP2019GP-24	23/07/19	Devis mise aux normes locaux Rez-de-jardin des Arcades	-	SOCOBAT	+ 5 011.00 € HT
DP2019GP-25	23/07/19	Avenants marché travaux - Gymnase de la Mothe - Revêtements de sols souples	11	ART DAN	+ 1098.00 € HT - 800.40 € HT
DP2019GP-26	24/07/19	Résiliation raccordement eau potable - Résidence Habitat Jeunes	-	SERTAD	+ 1 172.06 € HT
DP2019AMT-01	09/09/19	Avenant n°2 marché d'élaboration SCoT Mellois en Poitou		Citadia Conseil	+ 8 075.00 € HT
DP2019EV-27	24/07/19	Fourniture de pneus	-	Courilleau Pneus	+ 4 211.83 € TTC
DP2019EV-28	05/08/19	Achats de bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective	-	SULO France	+ 7 814.40 € TTC
DP2019EV-28B	20/08/19	Achat de colonnes de tri sélectif emballages	-	SULO France	+ 5 136.00 TTC
DP2019EV-29	06/08/19	Convention de balayage des rues de Beaussais-Vitré	-	-	68.75 € HT / heure
DP2019EV-31	06/09/19	Consultation pour la réparation d'un télescopique	-	ADLM	+ 7 718.30 € TTC

Agenda des réunions

- Conseil communautaire le lundi 18 novembre 2019 à La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du conseil communautaire
le 21 octobre 2019

Le président

Fabrice MICHELET

